

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D011
ENTRETIEN DE TERRAIN - Espace de Loisirs - Camping du Lac des Varennes

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les propositions reçues,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les arbres présents sur l'espace de loisirs, et au camping du Lac des Varennes, afin de garantir la sécurité de la population,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise AURIAU ELAGAGE, dont le siège social est situé au Grand-Lucé (Sarthe) - 100 Z.A de la Prairie, est retenue pour l'entretien des arbres présents sur l'espace de loisirs et au camping du lac des varennes :

- Espace de Loisirs :

Alignements de chênes, de frênes et d'érables, abattage et rognage de souches d'un pin et d'un peuplier

- Camping du Lac des Varennes :

Taille et coupe de bois morts, évacuation

Article n° 2 : Le montant totale de ces interventions s'élève à **7 205 € hors taxes, soit 8 646€ toutes taxes comprises**, dont la répartition se fait comme suit :

- Espace de Loisirs : 5 998€ht - 7 197.60€ ttc

- Campin du Lac des Varennes : 1 207€ ht - 1 4480.40€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 06/03/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

